

SNEPAP-FSU et environnement : Quelles légitimités à agir ?

Depuis plusieurs années, nous sommes témoins des phénomènes de dérèglement climatique : pénurie d'eau dans le Sud-Ouest et stress hydrique jamais vu à Mayotte, montées des eaux exceptionnelles dans les Hauts-de-France et en Charente, conduisant à l'inondation de lieux de travail et à l'évacuation de la prison de Saintes, canicules de plus en plus intenses et hâtives dans l'année qui mettent sous tension les détentions... la litanie s'allonge là où l'Etat préfère réduire la voilure des moyens de la Fonction publique.

Le 21 mars 2024, la DAP organise un colloque : Changements climatiques, transformations écologiques et sociales : anticiper 2050 dans les établissements pénitentiaires.

Si le SNEPAP-FSU salue ce programme, force est de constater qu'il y a à redire car 2050... semble loin, mais à l'échelle politique, 26 ans, c'est demain.

Pour le SNEPAP-FSU, il est grand temps de soulever ces questions nouvelles, mais quelles légitimités a-t-il à prendre position ?

- Parce que les changements climatiques impactent les conditions de travail des agents, nous, SNEPAP-FSU, représentants des personnels, avons toute légitimité pour interroger et influer l'administration.
- Parce que vigilant au respect des droits de l'Homme, dont la 3e génération compte le droit à un développement durable et à vivre dans un environnement sain, la lutte contre le dérèglement climatique s'inscrit donc, pour le SNEPAP-FSU, dans la poursuite des combats humanistes à mener au XXIème siècle tant pour le quotidien des professionnels, que pour celui des personnes incarcérées et des conditions de détention dignes.
- Parce que le SNEPAP-FSU, attaché aux apports de la recherche scientifique, ne peut que constater la dissonance entre l'urgence d'agir et la politique des bien trop petits pas mise en œuvre par l'administration, au plus haut de l'État. Pour le SNEPAP-FSU, il est impératif de retrouver de la cohérence et que les décideurs contemplatifs passent désormais à l'action.
 2050 est le point d'arrivée qui symbolisera l'action ou l'inaction dont l'humanité sera comptable. Pour le SNEPAP-FSU, hors de question de dire : « on ne savait pas. »
- Parce que nombre d'entre nous sont sensibilisés à la question et refusent de se satisfaire des projets ponctuels et timides d'une administration qui ne promeut que des campagnes d'affichages et des initiatives individuelles pour sortir de l'ornière... et ce, encore plus s'il faut attendre 2050! Au SNEPAP-FSU, nous ne voulons pas être de simples témoins, victimes par inertie, mais des sujets en action.





D'aucuns pensent que l'écologie est un parti politique, ou un "truc de bobo", ou encore des superstitions de grand-mère.

Or, ce thème est à considérer de façon transversale car les dérèglements climatiques ont un impact croissant sur notre sphère professionnelle. Ce sujet est notre affaire à tous parce qu'interconnecté à tous les autres. Il s'invite, en effet, dans tous les pans de la défense des conditions de travail des personnels passant par la construction des locaux qui nous accueillent, leur fonctionnement, l'environnement dans lequel ils s'établissent, jusqu' à l'action au quotidien dans les services (tri des déchets, sanitaires, déplacements des agents, gestions des mails, des données...)

Nous percevons combien le lieu et les conditions de travail évoluent constamment. Ils continueront leur mue, avec ou sans nous.

Pour le SNEPAP-FSU, le ministère de la Justice se doit de promouvoir une politique écologique exemplaire, sur tous ces aspects. Il en va de sa responsabilité. C'est le rôle du contre-pouvoir que nous sommes de le lui rappeler.

Le SNEPAP-FSU sait qu'il faudra porter haut et fort des arguments en faveur de la diminution de l'empreinte carbone (et Gaz à Effet de Serre) de l'administration. A ce titre, pour favoriser un avenir durable et sain, le SNEPAP-FSU milite pour :

- Une **politique nationale** de lutte contre les dérèglements climatiques ambitieuse, réellement soutenue et pérenne, menée par des personnels clairement **identifiés**, en nombre, et exerçant leurs missions à **temps plein**. Trop de strates voilent l'identification des acteurs du développement durable et la lisibilité des actions d'ampleur à mener.
- L'adaptation des conditions de travail face aux dérèglements climatiques et à la nécessaire continuité du service public.
- Un engagement clair et ambitieux sur les **modes de construction et de rénovation** des locaux et visant l'objectif de bâtiments passifs.
- La révision des **critères de passation des marchés publics** en érigeant le principe du moins disant énergétique global comme prioritaire.
- Privilégier les circuits courts, les réparations et la seconde main.
- La formation et **l'accompagnement des professionnels** gestionnaires dans les services économats publics par des structures supports de référence. Les laisser seuls face à la complexité de ces problématiques est inacceptable!
- La **formation** des agents aux enjeux du dérèglement climatique, et notamment les décideurs et leur accompagnement dans les bonnes pratiques sur le terrain.
- L'ouverture du débat sur les positions de **télétravail et l'aménagement des horaires** des personnels. Le distanciel n'est pas non plus une panacée en coût GES.
- Le développement et le soutien aux modalités de **mobilité durable** des personnels, trop d'entre eux n'ayant pas d'autre choix que de circuler en automobile.
- Le développement d'une **justice de proximité** des usagers et éviter ainsi des déplacements pendulaires.
- Une politique du **numérique responsable globale** questionnant l'opportunité de la numérisation grandissante, son usage raisonné (visio, mails...) et trouver des solutions pour allier l'impératif de réduction de l'empreinte GES et la nécessité de communiquer (structure réseaux, stockage de données ...).

Le SNEPAP-FSU propose des pistes pour tendre vers un avenir écoresponsable et milite pour la construction d'un monde professionnel protecteur tant des personnels, des usagers que de l'environnement.



